

LE MOT DE GASPARD

À contre-courant

L'échange entre le Directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) et la revue *Prescrire*, publié pages 793-796, porte sur une série d'exemples. On pourrait imaginer qu'il s'agit de cas particuliers, à propos desquels l'Agence s'est montrée anormalement lente, frileuse, voire inerte.

Pourtant l'inertie de l'Afssaps est une constante. Ainsi la mesure la plus efficace pour prévenir les risques liés à la présence d'*aspirine* dans Alka-Seltzer° n'est toujours pas prise : en France, cette spécialité grand public banalisée contient toujours de l'*aspirine* (lire page 737).

Le *parécoxib* (Dynastat°) est toujours commercialisé en France, alors que la Food and Drug Administration américaine a rejeté la demande d'autorisation de mise sur le marché de ce coxib, dont la balance bénéfices-risques est défavorable (lire page 736).

La spécialité Duxil°, à base d'*almitrine*, a fait l'objet d'un retrait d'autorisation de mise sur le marché par l'Afssaps en septembre 2005 alors que l'absence d'efficacité est connue de longue date et les effets à type de neuropathies sont rapportés depuis 20 ans. Le comble est que le "retrait" survient alors même que la firme Ardix Médical a déjà cessé la commercialisation de Duxil° depuis des mois (lire page 743) !

Bien sûr, il n'est pas facile d'agir à contre-courant, de se confronter aux pressions industrielles et politiques. En rester à la doctrine classique du "pas de vague" est bien plus confortable. Mais une agence de sécurité sanitaire n'a-t-elle pas avant tout pour mission de protéger les patients, de leur éviter les dégâts imputables aux médicaments, surtout quand ceux-ci ne constituent pas des progrès thérapeutiques ?

Les abonnés de la revue *Prescrire* agissent souvent à contre-courant, tout comme la Rédaction, quand il le faut pour mieux soigner.